

Association Gabiroux
16 rue Georges Brassens
87480 Saint Priest Taurion
Tél : 05.55.39.76.66
Mail : annick.c.l@orange.fr



ATTESTATION INSCRIPTION VIDE COUTURE / LOISIRS CRATIFS

se déroulant le dimanche 30 juin 2019
Festiv'Halle - Le Mazeau - 87480 Saint Priest Taurion

Personne physique

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Né(e) le à Ville - Département

Adresse :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- ne pas être commerçant(e),
- ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
(Article R321-9 du Code pénal),
- avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement du vide couture.

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de : 4 € pour 2 ml ou 8 € pour 4 ml (cocher la case correspondante)

Chèque à l'ordre de : Association Gabiroux

Réservation, règlement et copie carte d'identité recto verso à retourner à :

Madame Annick CHAUPRADE - 16, rue Georges Brassens - 87480 SAINT-PRIEST-TAURION

Association Gabiroux
16 rue Georges Brassens
87480 Saint Priest Taurion
Tél : 05.55.39.76.66
Mail : annick.c.l@orange.fr



ATTESTATION INSCRIPTION VIDE COUTURE / LOISIRS CRATIFS

se déroulant le dimanche 30 juin 2019
Festiv'Halle - Le Mazeau - 87480 Saint Priest Taurion

Personne morale

Je soussigné(e),

Nom :

Prénom

Représentant la société / association (raison sociale) :

N° registre commerce/ métiers :

dont le siège est au (adresse)

CP Ville

Tél. Email :

ayant la fonction de :dans la personne morale.

Adresse du représentant :

CP Ville

Tél. Email :

Titulaire de la pièce d'identité N°

Délivrée le par

N° immatriculation de mon véhicule :

Déclare sur l'honneur :

- être soumis au régime de l'article L 310-2 du Code de commerce.
- tenir un registre d'inventaire, prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article 321-7 du Code pénal).
- avoir pris connaissance et accepter sans réserve le règlement du vide couture.

Fait à le

Signature

Ci-joint règlement de : 4 € pour 2 ml ou 8 € pour 4 ml (cocher la case correspondante)

Chèque à l'ordre de : Association Gabiroux

Réservation, règlement et copie carte trois volets à retourner à :

Madame Annick CHAUPRADE - 16, rue Georges Brassens - 87480 SAINT-PRIEST-TAURION

Association Gabiroux
16 rue Georges Brassens
87480 Saint Priest Taurion
Tél : 05.55.39.76.66
Mail : annick.c.l@orange.fr



REGLEMENT DU VIDE COUTURE / LOISIRS CREATIFS

se déroulant le dimanche 30 juin 2019 à la Festiv'Halle - Le Mazeau - 87480 Saint Priest Taurion

Article 1 : La manifestation dénommée « vide couture / Loisirs créatifs » organisée par l'association Gabiroux se déroule le 30 juin 2019 à la Festiv'Halle - Le Mazeau - Saint Priest Taurion (87).

Article 2 : La manifestation est ouverte aux particuliers et aux professionnels. **Les participants devront retourner à l'adresse indiquée :**

- La demande d'inscription dûment remplie,
- Une photocopie de la carte d'identité (recto verso) pour les particuliers,
- Une photocopie de la carte trois volets pour les professionnels,
- Le paiement correspondant à la réservation.

Il ne sera pas envoyé d'accusé réception de votre inscription.

Le jour de la manifestation toute personne devra pouvoir justifier de son identité en présentant un justificatif.

Article 3 : La réservation minimale doit être de 2 mètres au prix de 4 €.

Article 4 : Le règlement des réservations se fera par chèque libellé à l'ordre de l'association Gabiroux ou espèces.

Article 5 : Les réservations sont nominatives. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité et de ne pas proposer à la vente des biens non conformes aux règles ou n'ayant aucun rapport avec le thème de la brocante. Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Article 6 : Les enfants exposants devront en permanence être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 : L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 : Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction de l'ordre d'arrivée.

Article 9 : L'entrée du vide couture / loisirs créatifs est interdite avant 8h00.

Article 10 : Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit. Les objets non vendus ne pourront être laissés sur place.

Article 11 : Les chiens doivent être tenus en laisse dans l'enceinte de la salle.

Article 12 : Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs.

Article 13 : Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 14 : Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 : Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 : Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands. Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 : Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure.

Article 18 : Le présent règlement est à disposition auprès de l'organisateur.